



COMMUNE DE LA RICHARDAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 7 juillet 2026

Délibérations

Date de convocation

Le 30/06/2026

Date d'affichage

Le 30/06/26

Nombre de conseillers : 23En exercice : 23Présents : 21Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Mairie Annexe, Salle Pierre Coudert, à La Richardais, sous la présidence de Monsieur BRAULT Hugues, Maire de La Richardais.

Etaient présents : Messieurs BRAULT Hugues, MOUGEL Henri-Luc, MEHOUS Philippe, MARSAC Yannick, MALTRUD Hervé-Pierre, HELEUX Hubert, VIDEAU Fabrice, DUPOIRON Denis, COUSTILLET Yves, OHIER Jean-Luc, PERSON Olivier, MEURY Jean-Jacques et Mesdames LEROY Valérie, GRIGNON-SINAY Sylvie, TESSARO Roselyne, DUPONT Clothilde, CARNET Catherine, DOGUÉ Marie-Noëlle, RANVEL Roselyne, GROUALLE Véronique, et COSSE-LE GRAND Corinne

2 Absentes excusées : Mesdames GARNIER Nelly et CRISAN-REVOL Adina

2 Pouvoirs : Madame GARNIER Nelly a donné pouvoir à Monsieur Henry Luc MOUGEL et Madame CRISAN-REVOL Adina a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques MEURY

Secrétaire de Séance : Elue à l'unanimité : Madame LEROY Valérie

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission en Préfecture le 07/2026 :



Délibération
n° 26-07-89

➤ **Renouvellement de la convention avec l'association « Les Notes d'Emeraude »**

La Commission Finances s'est réunie le 15 juin 2026 et a longuement étudié le dossier relatif aux Notes d'Emeraude.

Comme pour l'année 2025-2026, il est proposé de renouveler la convention signée avec l'association « les Notes d'Emeraude », afin de subventionner toutes les activités musicales avec un montant de subvention plafonné à 4 500 € pour l'année 2026-2027.

Madame COSSÉ – LE GRAND prend la parole. Elle expose le fait que la question de l'éducation artistique au sein de la communauté de communes pose question. Ça n'est pas clair. Elle questionne l'assemblée sur la mise en place d'une commission de travail sur le sujet, sans se limiter au vote d'une subvention aux « Notes d'Emeraude », mais également étudier toutes les offres culturelles de la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il y a des choses à remettre à plat, sans aller contre, mais pour comprendre le mode de fonctionnement. Pour la commune cela ne représente que douze enfants de dix familles. Il est d'accord avec Madame COSSÉ – LE GRAND, il faut une réunion avec des élus intéressés pour remettre tout ça à plat et comprendre.

Madame GRIGNON-SINAY prend la parole afin d'explique le motif de son abstention. Elle

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 035-213502412-20260707-D_26_07_89-DE

explique que depuis des années elle demande à ce que ce versement à l'école de musique soit réalisé selon les quotients familiaux. Elle estime que tous les enfants doivent pouvoir accéder à cette activité artistique.

Après avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité (2 abstentions : Madame GRIGNON-SINAY Sylvie et Monsieur VIDEAU), autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et avenants éventuels.

Pour extrait conforme,

À La Richardais,

Le 10/07/2026

Le Maire,

Hippolyte BRAULT

